



Pratiquant mineur

Le YUSHIKAN - Kendo Belfort, ses représentants, ainsi que les animateurs des entraînements sont dégagés de toute responsabilités quant aux trajets parcourus par les mineurs (accompagnés ou non de leur représentant légal) pour se rendre à la salle d'entraînement ou pour en partir.

Afin de lever toute ambiguïté, il est demandé au représentant légal du mineur de compléter les lignes suivantes :

Je soussigné

Représentant légale de

Né(e) le à

Demeurant à

- Autorise (prénom et nom du mineur) à se rendre seule(e) à la salle d'entraînement et à en partir seul(e)

- N'autorise pas (prénom et nom du mineur) à se rendre seul(e) à la salle d'entraînement et à partir seul(e), et m'engage à l'accompagner et à venir le chercher sur le seuil de la salle d'entraînement.

En cas de besoin, je désigne ci-après, les autres personnes susceptibles d'accompagner le mineur :

-
-
-

J'autorise les responsables du YUSHIKAN - Kendo Belfort à faire soigner, à faire procéder en cas d'urgence à toute intervention médicale ou chirurgicale que nécessiterait l'état de santé de mon fils, ma fille (ou autre lien de parenté).

Numéro de téléphone en cas d'urgence : (obligatoire)

Nous vous rappelons que le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Kendo, aussi bien pour les entraînements que pour la compétition est OBLIGATOIRE, ainsi que tous les documents associés demandés par la fédération.

Nous vous rappelons également que, en cas de nécessité, les animateurs des entraînements contacteront automatiquement, et sans délai, le SAMU.

Date et signature du représentant légal de l'adhérent mineur :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)